



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Agriculture : fonctionnement

Question écrite n° 40951

Texte de la question

M. Patrice Martin-Lalande attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation sur la politique menée dans son ministère en faveur du développement du télétravail. Le télétravail, qui est la possibilité d'exercer à distance des activités tertiaires grâce aux nouvelles techniques d'information et de communication, a un rôle à jouer dans l'adaptation de notre économie et de notre administration. Le télétravail peut favoriser l'aménagement du territoire (relocalisation des tâches, revitalisation de certaines zones, répartition plus équilibrée des activités...), l'amélioration des services rendus aux usagers (création de télécentres et de nouveaux points d'accueil...) et la qualité de vie des agents. Convaincu que les services publics doivent avoir un rôle exemplaire en la matière, il lui demande de bien vouloir lui faire connaître les initiatives prises par son ministère pour diffuser dans l'administration ce mode d'organisation qui est un atout pour l'aménagement du territoire et le développement de nouveaux emplois.

Texte de la réponse

Les possibilités offertes par le développement du télétravail pour la revitalisation des zones rurales les plus fragiles et également le devoir pour l'administration elle-même d'en faire la démonstration dans l'organisation de ses services n'ont pas échappé aux services du ministère de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation. Toutefois, il convient de noter que les possibilités de développement immédiat, trouvent certaines limites dans l'objectif actuel de réforme de l'État, de redefinition de ses missions, de développement de l'accueil dans les services de l'administration, de diversité et multiplicité des tâches parallèlement à un objectif général de réduction des effectifs de fonctionnaires. En particulier la codification des tâches en un cahier des charges précis définissant celles susceptibles d'être exercées par télétravail est un exercice qui ne peut dans l'état actuel des choses être encore accompli à la hauteur souhaitée par l'honorable parlementaire. Il en résulte qu'aujourd'hui l'expérience est limitée à quelques cas particuliers et que le développement immédiat restera modeste. Néanmoins l'objectif pour l'administration de proximité des citoyens, les expériences de rapprochement des divers services de l'État et le rôle de guichet unique pour les problèmes des agriculteurs et du monde rural qui est la vocation des services déconcentrés et des établissements d'enseignement agricole technique du ministère de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation, conduiront nécessairement dans un deuxième temps à des modes d'organisation propices au développement de certaines tâches par utilisation des possibilités de télétravail en association avec les autres services de l'État. C'est en conséquence à moyen terme que les divers services du ministère seront amenés à développer ces techniques modernes d'information de communication et de gestion des dossiers sur les sites mêmes des actions des acteurs économiques du monde rural.

Données clés

Auteur : [M. Martin-Lalande Patrice](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 40951

Rubrique : Ministeres et secretariats d'etat

Ministère interrogé : agriculture, pêche et alimentation

Ministère attributaire : agriculture, pêche et alimentation

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 15 juillet 1996, page 3748

Réponse publiée le : 9 septembre 1996, page 4785